



Ma propriété serait dangereuse

Par **titoune**, le **21/02/2015** à **12:55**

Bonjour,

il y a environ un mois j'avais posé une question ce site suite à un problème avec ma voisine du dessous qui me demandait de garer mes véhicules or de ma propriété mes véhicules pouvant tomber chez elle. Il s'avèrèrent que les choses ont empirées. En premier la mairie nous a demandé de garer nos véhicules or de la propriété qui est en pente sous prétexte d'éviter le risque de chutes. Deuxièmement notre propriété est qualifiée de dangereuse. On nous demande de ne laisser aucun objet dehors qui pourrait tomber chez la voisine. Le résultat c'est qu'à l'heure actuelle j'interdis à mes enfants de jouer dehors. Je me demande également pourquoi si le terrain était dangereux a-t-on permis qu'une maison y soit construite ? Ma maison a été construite depuis plus de quarante ans. L'ancien propriétaire n'avait jamais eu de problèmes avec le fait qu'il garait son véhicule dans la cour. J'ai vraiment l'impression que nous sommes victimes de l'acharnement de notre voisine et de la mairie. Je me demande même si la mairie ne va demander la démolition de notre propriété. Dans ce cas là, que pouvons nous faire ?

Par **aguesseau**, le **21/02/2015** à **16:00**

bjr,

il y a 40 ans, le principe de précaution n'existait pas.

aujourd'hui, ce principe a valeur constitutionnelle, fait que tout le monde "ouvre le parapluie".

je ne suis pas sûr que le maire soit compétent pour un litige concernant 2 propriétés privées.

la demande du maire vous a-t-elle faite par écrit ?

vous pouvez contester une décision du maire par un recours gracieux puis contentieux.

cdt